N° 2452 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 2 Mai 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

La Révolte cléricale

Les cléricaux continuent de nous donner la mesure de leurs sentiments de conciliation et de soumission à la loi.

L'excessive condescendance dont ils ont été l'objet, sous les précédents ministères, a ranimé leurs ardeurs éteintes. Les voici maintenant tout feu, tout enthousiasme à recueillir les palmes du martyre.

Palmes bien faciles à conquérir, et qui n'exposent pas ceux qui les recherchent à de bien graves dangers.

Les temps héroïques sont passés, selon une expression célèbre.

Et le jour où un gouvernement énergique voudra prendre vis-à-vis des nouveaux révoltés les mesures que comporte leur intolérable attitude, on les verra vite rentrer dans l'ordre et dans le devoir.

Il faudrait cependant aviser, car l'état de choses actuel ne peut se prolonger plus longtemps. C'est la violation de la loi érigée en principe. C'est le commencement d'une véritable anarchie dans les faits et dans les esprits.

On a fait une loi sur les fabriques. Où en est l'application? De quelle façon les Conseils des fabriques s'y sont-ils soumis et l'ont-ils observée?

Nous croyons bien que les résistances actives ou passives l'ont jusqu'ici au pren prée rendue lettre morte.

Le droit d'accroissement a été voté par les deux Chambres. Et nous n'entendons, dans tout le monde ecclésiastique, que cris séditieux, qu'appels à l'insoumission et à la révolte.

Un évêque, M. Fuzet, de Beauvais, a osé dire timidement qu'il fallait subir la loi. Et il faut voir de quelle sorte ses instructions ont été accueillies! Il faut lire dans les journaux cléricaux les objurgations injurieuses dont il est accablé. Un curé — c'est-à-dire un inférieur — va même jusqu'à le menacer de l'excommunication, jusqu'à le sommer de résigner ses fonctions épiscopales!

Voici, enfin, l'arrêté du maire de Roubaix sur le viatique.

Nous y avons applaudi des deux mains, en vertu de ce principe de tolérance par excellence que l'exercice de tous les cultes doit se renfermer, autant que possible, dans les édifices réservés aux religions.

Mais à supposer qu'il soit aussi injustifié que le prétendent les cléricaux, il n'en est pas moins scrupuleusement conforme à la loi.

A Paris, la même interdiction est prononcée, sans avoir jamais soulevé aucune sérieuse protestation. Il en est de même à Lille, où depuis dix ans les prêtres catholiques avaient renoncé à porter ostensiblement le viatique aux malades.

Et nous ne sachons pas que pendant ce long espace de temps, prêtres et moribonds s'en soient portés plus mal.

Dans la plupart des grandes villes de France, le clergé s'accommode très bien d'un régime analogue.

Alors, que signifie l'insurrection dont nous sommes les témoins, depuis deux mois à Roubaix, et qui commence à s'étendre à Lille?

Est-ce que le même arrêté n'a pas la même valeur suivant qu'il est édicté par un maire socialiste, ou par une municipalité républicaine?

Ou n'est-ce pas plutôt les temps qui ont changé?

Il y a dix ans, les cléricaux savaient que leur insubordination eût été immédiatement réprimée. Et aujourd'hui, ils croient pouvoir compter sur une indulgence coupable des représentants de l'autorité et des pouvoirs publics.

De même que les congrégations ont été encouragées par certains tribunaux dans leur résistance aux lois de 1880 et 1884 sur le droit d'accroissement, de même il s'est trouvé à Roubaix un magistrat pour se faire le complice des prêtres révoltés contre la loi, pour leur permettre de violer impunément l'arrêté municipal.

M. le juge de paix Petit a été chercher dans la loi de germinal an X, le moyen de se dérober à l'accomplissement de son devoir. Il s'est refusé à sévir contre les délinquants traduits à sa barre. Et il a rendu un jugement leur donnant le droit de continuer, selon leur bon plaisir, à Roubaix, des errements depuis longtemps réprimés à Lille, à Paris, et dans toutes les grandes cités.

Vérité sur les bords de la Deûle, erreur à quelques kilomètres au-delà, sans qu'il soit besoin de franchir la frontière.

Quelle belle chose que la justice!

Encore, si ce singulier magistrat, dans son désir de faire trancher de nouveau, par le Conseil d'Etat, une question jugée depuis longtemps, se fût contenté d'accorder au prêtre traduit devant lui un délai de quelques jours pour se pourvoir devant cette juridiction supérieure, on aurait pu admettre, à la rigueur, sa longanimité.

Mais non! M. Petit laisse à l'abbé Lesage un délai de trois mois pour formuler son pourvoi. Pourquoi trois mois, pourquoi pas six, pourquoi pas un an ou même davantage? C'est ce que M. le juge de paix n'a pas daigné nous expliquer.

Toujours est-il que voilà les prêtres roubaisiens autorisés, non seulement pendant le délai qui leur est imparti par M. Petit, mais encore pendant tout le temps de l'instance devant le Conseil d'Etat, à considérer l'arrêté du maire de Roubaix comme nul et non avenu, et à opposer aux agents de l'autorité, leurs sarcasmes dédaigneux et leurs injurieuses railleries.

Est-il admissible qu'une semblable situation puisse être tolérée?

Ne comprend-on pas le déplorable effet produit sur nos populations par cette impunité accordée à une catégorie de citoyens, alors que la loi est pour les autres si dure et si impitoyable.

Nous posons la question à ceux qui ont mission d'assurer le respect de la loi?

Nous appelons sur cet incident scandaleux l'attention de nos gouvernants.

Et nous répétons, une fois de plus, combien il est essentiel, capital, pour la République, que ses idées, ses principes, ne soient pas à chaque instants méconnus et trahis par ceux qui ont mission de parler et agir en son nom.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

Les chasseurs craignaient que la rude hiver que nous venons de traverser n'eût détruit une grande partie du gibier. Ces craintes, heureusement, ne se sont pas réalisées. Seulement, les disciples de Saint Hubert demandent un soleil plus chaud. La végétation étant fort en retard, il est, en effet, à redouter qu'une partie des couvées des perdrix, au lieu de se faire dans les blés, ne se fasse dans les prairies artificielles, qui se récoltent tôt, et que les nids ne soient détruits au début de la saison.

* *

Le club des dyspeptiques.

Un nouveau club vient d'être fondé à New-York. C'est celui des dyspeptiques. Nul ne peut être élu s'il n'est porteur d'un certificat du médecin constatant qu'il souffre de l'estomac. Le but de cette organisation est de provoquer la gaieté parmi les dyspeptiques et de faire participer les membres du club aux progrès de la science et aux moyens de guérison.

* *

Près de 4,000 pièces d'argent et de cuivre d'argos et de Corinthe ont été découvertes à Mycènes où les fouilles continuent.

* *

De 1884 à 1894, il y a eu en Italie 917 rencontres pour polémique de presse, 730 pour rivalités amoureuses, 377 pour questions politiques, 383 pour insultes, 183 pour raisons privées, 19 pour querelles de jeux, 79 pour des motifs inconnus.

* *

Genessy vient d'ouvrir son marché d'enfants. L'institution en vertu de laquelle les enfants pauvres et infirmes sont adoptés, pour un certain nombre d'années, entre des familles désignées d'avance.

* *

Le métier de rempeneur de pommes de terre, consiste à donner aux vieilles pommes de terre, l'aspect de fruits nouveaux, en les peintant.

Réapparition du Scorbut

Le ministre de la marine n'a pas été peu surpris d'apprendre que des cas de scorbut ont été constatés à bord de quelques goélettes marchandes, sur le littoral nord.

Une enquête sévère a été prescrite, et le résultat sommaire fait connaître que la dangereuse maladie a pour cause le défaut de vivres frais et de produits végétaux.

Les armateurs et capitaines de commerce vont être invités à embarquer dorénavant une provision régulière d'aliments frais. Et si une maladie se déclare durant, ou à bord du fait de leur négligence, les premiers seront poursuivis, et les seconds se verront punis soit de la suspension, soit du retrait de la faculté de commander.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 30 avril. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

MM. Trarieux et Dupuy-Dutemps, absents de Paris, n'assistaient pas à la délibération.

Le voyage de M. Leygues à Bouzey

M. Leygues a rendu compte de la visite qu'il vient de faire à Bouzey, sur le théâtre de la catastrophe, et il a fait connaître les mesures prises pour venir en aide aux familles des victimes.

Les décorations aux exposants de Lyon et d'Anvers

M. Lebon a annoncé au Conseil qu'il comptait envoyer aujourd'hui au Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, des propositions de décorations pour les exposants de Lyon et d'Anvers.

Le Conseil de l'ordre statuera sur ces propositions à bref délai.

Le Doctorat en Droit

Le ministre de l'instruction publique a fait signer un décret relatif à la réforme de la licence et du doctorat en droit.

Le Budget de la Cochinchine

Le ministre des colonies a soumis à la signature du président de la République un décret portant affectation du budget local de Cochinchine de la totalité de l'impôt personnel des indigènes.

Les services maritimes postaux

Enfin, le ministre du commerce a entretenu ses collègues d'un projet de convention tendant à l'amélioration des services maritimes postaux avec la Corse.

Le prochain Conseil

M. Ribot devant s'absenter de Paris pour plusieurs jours, le prochain Conseil des ministres aura lieu à la fin de la semaine.

La Catastrophe DE BOUZEY

(*Nouveaux détails*)

UNE ÉPOUSE HÉROIQUE

Le rédacteur de l'*Intransigeant* rapporte ce trait émouvant :

« Dans une maison, reposent deux victimes.

» La mère, toute jeune, jolie, la tête presque pas plus grosse que celle de son enfant, un bébé joufflu, gras, que la mort a pris lorsqu'il sourirait.

» Près du lit, tout blanc, pleurent deux vieilles femmes, un vieillard. La mère de la morte, Mme Grollet, est là : elle aussi, bien que sa maison soit à Chanoey, a bien failli mourir.

Mon vieux mari est paralytique, dit-elle : il est depuis deux ans cloué par la maladie sur son lit et ne peut bouger. Quand nous avons entendu le coup de tonnerre, qu'on ont venu crier sous nos fenêtres : « Sauve-toi! la digue a crevé, voici l'eau! » il me dit : « Femme, va-t'en, je suis trop lourd pour que tu m'emporte, sauve-toi seule, pars vite! » Mais je n'ai pas voulu le laisser mourir seul.

Je me suis retouchée à côté de lui, nous avons attendu ; l'eau n'a monté que jusqu'à la paillasse du lit!

» Contrasté à noter, qui effare et paraît incompréhensible ; cette femme, qui a poussé l'amour conjugal jusqu'à l'héroïsme, cette *femme qui tout à l'heure sanglotait sur le* sort de sa fille, cette femme est maintenant uniquement préoccupée de savoir si elle pourra toucher l'argent d'un livret de caisse d'épargne, bien que ce livret ait été perdu sous les décombres de la maison de sa fille. »

A NOMEXY

Spectacle navrant

Le préfet est parti ce matin à la première heure d'Epinal pour Nomexy, afin de procéder à la répartition des 10,000 fr. laissés hier par M. Leygues.

Nomexy est le point *Terminus* où l'eau de l'étang de Bouzey a fait des ravages. L'Avière, démesurément grossie par l'étang a, en effet, rencontré, avant de se jeter dans la Moselle, la ligne du chemin de fer construite en remblai qui relie Epinal à Nancy. Le pont syant résisté pendant quelques instants, l'eau s'est répandue dans le village et a atteint deux mètres cinquante au centre et même trois dans le faubourg. Elle s'est jetée dans la Moselle après l'effondement du remblai.

Sept personnes ont péri à Nomexy, toutes d'un âge très avancé, sauf un homme de quarante-huit ans qui a trouvé la mort en voulant sauver sa femme.

Dans aucun village de la vallée de l'Avière la boue n'est aussi considérable qu'à Nomexy. Dans les rues on enfonce jusqu'au jarret, dans les maisons elle atteint soixante et soixante-quinze centimètres.

Quarante-et-un ménages sont à Nomexy sans abri, sans un linge sec. Les vêtements de ces malheureux, tout ce qu'ils possèdent maintenant sont mouillés depuis samedi.

Le préfet des Vosges et le maire d'Epinal ont pris des dispositions pour que les lits, des vêtements et du linge *tissent envoyés à Nomexy aujourd'hui même.*

Le préfet des Vosges, après la répartition des secours entre les familles les plus nécessiteuses, est rentré à Epinal afin de recevoir le ministre des travaux publics.

L'aspect de la vallée de l'Avière

Epinal, 30 avril. — C'est toujours le long des routes pittoresques un long pèlerinage de curieux qui, de toute la contrée, viennent voir le terrible spectacle. Le plupart d'entre eux vont à pied. Les rares voitures qu'on peut se procurer à Epinal valent presque leur poids d'or.

Cette année verra le théâtre de la catastrophe est générale. Tous les Epinaliens sont allés ou iront voir Bouzey.

Les eaux qui étaient restées autour des blocs de pierres inébranlables formant arc-trois la digue se sont maintenant écoulées. On va pouvoir examiner ces énormes masses et peut-être nous diront-elles les causes encore mystérieuses de la catastrophe.

Une quarantaine d'ouvriers, au fond du puits, sont occupés à rétablir la route de Chamouzey et du fort de Girancourt. Le maire de Sanchey, commune à laquelle est rattachée la partie du hameau de Bouzey, sise sur la rive droite de l'Avière, se promène avec son conseil municipal parmi les ruines, afin de déterminer les parties de ses administrés. Trop souvent, hélas! il n'y a plus personne pour lui donner des indications.

Arrivée de M. Dupuy-Dutemps

Epinal, 30 avril. — M. Dupuy-Dutemps est arrivé aujourd'hui à 4 heure 20 à Epinal.

Il a recherché les responsabilités dans la catastrophe. Son attitude et son langage ont été très énergiques. Il a dit qu'il comprenait les responsabilités de l'Etat, qu'il accorderait le plus tôt possible les réparations pécuniaires qui s'imposent et qu'il était décidé à rechercher les responsabilités des personnes, quelqu'élevées qu'elles puissent être, avec la plus grande rigueur. Il a en outre engagé le préfet à rechercher toutes ces responsabilités.

Dans une réunion tenue ce soir à Bouzey, entre les maires des communes et le préfet, quelques difficultés se sont élevées au sujet de la répartition des fonds, mais le ministre a pu les faire disparaître.

Le ministre a commencé la visite des lieux pour charger de responsabilité qui incombera demain matin. M. Méline a également l'intention de convoquer le Conseil général pour établir également les responsabilités.

Mort de M. Numa Gilly

Nîmes 30 avril. — M. Numa Gilly, ancien député du Gard, ancien maire de Nîmes, est décédé ce matin, à l'âge de soixante ans.

Il était né à Sommières (Gard) en 1834. Ouvrier tonnelier, puis établi à son compte fabricant de bouchons, M. Numa Gilly, fut conseiller municipal de Nîmes, devint maire de cette ville, puis, en 1885, député radical socialiste. En 1888, au mois de septembre, rendant compte de son mandat, il porta, on se le rappelle peut-être, des accusations passionnées contre les membres de la commission du budget.

Poursuivi à la requête de M. Andrieux devant la Cour d'assises de Nîmes, il affirma qu'il n'avait pas eu l'intention de diffamer personnellement M. Andrieux. Celui-ci retira sa plainte et le député du Gard fut acquitté.

Quelque temps après, il signa un pamphlet, *Mes Dossiers*, dont la publication lui valut de nombreux procès et dont il dut désavouer la paternité. Condamné pour diffamation à plusieurs mois de prison, il fut révoqué de ses fonctions de maire, mais réélu député.

Aux élections du 22 septembre 1889, il se présenta comme socialiste revisionniste dans la 1re circonscription de Nîmes. Il obtint au premier tour 9,344 voix contre 7,834 à M. de Bernis et 4,151 à M. Castelle.

Les prestations

Paris, 30 avril. — La grande majorité des conseillers généraux s'est prononcée pour la suppression ou tout au moins pour la transformation de l'impôt des prestations.

Le gouvernement prévoit qu'un projet de loi s'inspirant de ce courant d'opinions sera très prochainement déposé, les études nécessaires ayant été déjà faites depuis longtemps par les soins du gouvernement.

L'inspection des barrages

Paris, 30 avril. — Par une dépêche circulaire, le ministre des travaux publics invite les préfets à prescrire d'urgence aux agents des ponts et chaussées, sans employer l'intermédiaire des chefs de service, l'examen des barrages de leurs départements. Ces agents devront certifier dans un rapport écrit de leur main que les murailles supportant le poids d'une masse d'eau peuvent offrir une résistance suffisante aux plus fortes pressions.

Ils devront signaler spécialement, pour une seconde visite, qui sera l'objet d'instructions prochaines, tous les barrages supportant actuellement plus de 4 millions de mètres cubes d'eau.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Projet patriotique

Paris, 1er mai. — On prête au général Duchesne, commandant l'expédition de Madagascar, le projet de faire tous ses efforts pour entrer à Tananarive, avant le 14 juillet, afin de pouvoir célébrer en cette ville la fête Nationale.

Détails sur la prise de Nossy-Vey

Marseille, 30 avril. — Le paquebot *Armand Behic*, courrier de la Nouvelle-Calédonie et d'Australie, est arrivé ce matin apportant la malle de Madagascar.

Les journaux confirment le départ de Tananarive du colonel Shervington, par suite d'un désaccord avec le premier ministre, au sujet du *commandement des troupes malgaches*.

Le *Courrier de Madagascar* publie d'après la relation d'un témoin oculaire, un récit détaillé de la prise par le *Mémoire* de la petite île de Nossy-Vey, sur la côte Sud-Ouest. Cette occupation eut lieu le 14 février.

Depuis le 17 décembre, jour où les trois couleurs de France furent arborées et remplacèrent le pavillon hova, la petite colonie française n'avait plus à compter que sur la protection de ses ennemis. Cette protection ne cessa de se manifester par des vexations de tous genres.

A Morondava, *quatre des mêmes sont faits* prisonniers; à Andrunopasy, nos compatriotes sont chassés, après avoir subi les traitements les plus odieux.

« Quant à nous, dit l'auteur de cette relation, l'ordre arriva bientôt de nous expulser. Le gouvernement décida que notre départ aurait lieu le lendemain du départ du courrier; on jugea des nos angoisses; impossible de profiter du *Myanjaka* pour nous rapatrier.

» Telle était notre situation, lorsque apparut en vue de l'île le *Météore*. Nous étions sauvés!

» Mis au courant, le commandant Jaubert, n'hésita pas. Le 14 février, à neuf heures du matin, il débarquait à l'improviste et se rault avec une vingtaine de fusiliers sur le forhoyo, distant de quinze mètres à peine de la plage.

» *Déconcertés, affolés*, les Hovas ne tentèrent même pas de résister. Ce fut un sauve-qui-peut général. Les uns se blottissaient sous les lits, dans les parcs à cochons. D'autres couraient se jeter à la mer.

» Pendant une demi-heure, ce fut une vraie chasse à l'homme.

» Pas un coup de fusil ne fut tiré. Le commandant Jaubert fit sortir à coups de canne de dessous un matelas le capitaine du douane et son lieutenant. 43 Hovas furent faits prisonniers.

» Le lendemain, la petite colonie fêtait sa délivrance en offrant un punch à l'état-major du *Météore* ainsi qu'aux officiers du *Myanjaka*, arrivé sur ces entrefaites.»

Les journaux anglais commentent contre la France leur campagne, où l'absurde le dispute à l'odieux; ils dévorent sur nous les pires calomnies en même temps qu'ils désignent les Hovas sous les couleurs les plus sympathiques et prêchent la guerre à outrance et sans merci contre l'envahisseur.

Fin de la grève des allumettiers

Paris, 30 avril. — A la réunion d'aujourd'hui, le citoyen Deroy, revenu de Marseille, conseille la reprise du travail dans les ateliers.

Il déclare que trois sections sur cinq sont d'avis de reprendre le travail pour le 1er mai.

Il conseille à ses camarades de rentrer demain et de remettre sur jour suivant la célébration du fer mai.

A cette réunion assistaient les députés Walter, Goussot, Antide Boyer.

Les avis de décès dans l'armée

Paris, 30 avril. — Conformément à un vote de la Chambre, le ministre de la guerre vient d'envoyer au directeur du service de santé des corps d'armée, une instruction aux termes de laquelle, sous leur responsabilité personnelle, les médecins en chef des hôpitaux militaires ou mixtes, devront, en cas de décès par complications à marche rapide, foudroyante, ou causé par un accident fortuit, envoyer d'urgence aux maires un avis télégraphique dont les frais seront supportés par l'administration de la guerre.

L'abbé Lemire

Rome, 30 avril. — L'abbé Lemire a quitté Rome après avoir été reçu en audience par le pape.

UNE CONCIERGE ÉTRANGLÉE

Paris, 30 avril. — Un crime encore très mystérieux a été commis cette nuit, rue Bleue, n° 12. La concierge de cette maison, depuis quarante ans, Mme Olympe Simon, âgée de 76 ans, a été étranglée.

Mme Simon, plus connue dans le voisinage où elle était très estimée, sous le nom de la mère Simon, était née à Auvrillers (Oise).

Voici dans quelles circonstances ce crime a été commis :

Vers minuit moins un quart, hier soir, un locataire, M. Kupfiert, rentrait chez lui. Il sonna à trois reprises différentes sans qu'on lui ouvrit.

Etonné, M. Kupfiert alla regarder à travers les persiennes de la loge située sous la porte cochère, loge qui prend jour par une fenêtre donnant sur la rue Bleue.

Il aperçut de la lumière chez Mme Simon : il frappa aux vitres, mais on ne lui ouvrit alors.

En entrant dans le vestibule, il constata avec surprise que la lumière qu'il avait aperçue venait d'être éteinte.

Mais il passa outre et monta chez lui.

A minuit et demi, M. Charles Jamais, employé de commerce, parent de Mme veuve Simon et qui habite chez son oncle, M. Dugouy, qui occupe un logement au premier étage, s'étonna, en rentrant du théâtre, de trouver la porte cochère ouverte et voulut en demander la cause.

Il frappa aux vitres de la loge en disant :

— C'est moi, Jamais.

N'entendant pas de réponse, le jeune homme, pris d'un sinistre soupçon, pénétra chez sa vieille parente et alluma une bougie.

Il se trouva en présence d'un affreux spectacle.

La découverte du crime

Mme veuve Simon, encore vêtue, était étendue à terre, ne donnant aucun signe de vie.

Le premier soin de M. Jamais fut de prévenir M. et Mme Fromentin, qui habitent au six ème étage, parents de la vieille femme, avec lesquels ils avaient passé la soirée et qu'ils n'avaient quittés qu'à onze heures un quart. après avoir fermé eux-mêmes le compteur à gaz.

Accompagnée de M. Jamais, toute la famille descendit, et l'on courut prévenir M. Archer, commissaire de police du quartier.

Ce magistrat, dès son arrivée, fouilla la maison de la cave au grenier, sans réussir à découvrir l'assassin.

Peu après arrivaient MM. Chenest, procureur de la République, Espinas, juge d'instruction, Cochefert, chef de la sûreté, le docteur Vibert, médecin légiste.

L'enquête

M. le docteur Vibert procéda immédiatement aux premières constatations.

Le cadavre de Mme Simon était étendu sur le dos, les pieds engagés sous la table. Le visage était absolument tranquille ; la tête était appuyée sur une serviette enroulée qui avait dû servir de bâillon. Cette serviette portait des muqueusités sanguinolentes.

Sur le cou, se trouvaient empreintes de profondes traces, produites par une corde.

M. le docteur Vibert croit cependant que la mort a été occasionnée surtout par l'émotion ressentie par la victime et que, lorsque la strangulation a eu lieu, Mme Simon était déjà morte.

Dans la pièce où le crime a été commis, tout était bouleversé. M. Cochefert a cependant retrouvé à terre une somme de trois cents francs.

Le corps de Mme Simon a été transporté à la Morgue, où M. le docteur Vibert va procéder à l'autopsie.

Les pistes

On n'a à l'heure actuelle aucun indice sérieux sur le ou les auteurs de ce crime. Si quelques empêchant un bruit qui courait, que nous avons recueilli et qui pourrait faciliter les recherches de la police.

Il paraîtrait que le 15 avril, jour du terme, deux individus se sont présentés à minuit, portsurs d'une boîte à l'adresse de M. le docteur Vial, locataire de la maison.

Le colis, remis à son destinataire, ne contenait que du sable.

D'autre part, on a trouvé dans la loge un *fragment de lettre portant cette double indication* : « Madame... rue Bleue... rue Riboutet. »

Nouvelles Étrangères

Oscar Wilde en justice

Londres, 30 avril. — L'audition des témoins étant terminée, M. Gill, organe du ministère public, a développé ensuite, avec une sévérité inexcusable, les conclusions de l'accusation exceptionnelle d'un écrivain, d'un peintre de mœurs, qui aurait dû commencer par donner l'exemple de bonnes mœurs, au lieu de donner le scandaleux exemple qu'il offre aujourd'hui. M. Gill a insisté sur l'audace de M. Wilde qui, accusé par le marquis de Queensberry d'immoralité, aujourd'hui établie, a eu le cynisme de le traîner devant les tribunaux comme diffamateur.

Sir Edward Clarke, défenseur d'Oscar Wilde, prend la parole à son tour.

Sir Edward Clarke défiant son client assez mollement. Il paraît insinuer que Wilde n'est coupable que de l'accusation portée contre lui, en principe, par le marquis de Queensberry, c'est-à-dire qu'il serait un simple fanfaron du vice, ayant posé pour l'homme immoral, et que des maîtres chanteurs ont exploité.

A son tour, Oscar Wilde, appelé à faire une déclaration, affirme son innocence à voix très basse, mais d'un ton ferme, attestant qu'il est en pleine possession de lui-même.

L'avocat de Taylor demande l'acquittement de son client accusé par des témoins dont certains actes avoués enlèvent toute créance à leurs déclarations.

Le verdict sera rendu demain.

LA PAIX entre la Chine et le Japon

Tokio, 30 avril (source anglaise). — Les ministres japonais ne sont pas désourgés par le cours des événements. Ils ont à cœur de garder les avantages que la guerre leur a donnés, mais sans doute, ils trouveront moyen de satisfaire aux légitimes réclamations de la Russie.

Le gouvernement japonais ne voit pas en quoi les intérêts du Japon sont lésés. Il pense que le Japon ne fait en sommes que ce que l'Allemagne a fait elle-même après sa dernière guerre avec la France.

Quant à la France, la cession de Formose est moins une menace pour le Tonkin que pour Hong-Long, et cependant la Grande-Bretagne ne protesta pas contre le traité.

St-Pétersbourg, 30 avril. — On annonce que l'Espagne va adhérer à l'alliance franco-russe-allemande.

Les fraudes à la frontière belge

On lit dans le *Progrès du Nord* :

On sait que le *Progrès du Nord* se préoccupant avant tout de l'intérêt public, n'a jamais jusqu'alors cessé de mener une énergique campagne contre les fraudeurs, sans se soucier de la plus ou moins haute situation de ces derniers et de leurs puissantes protections.

Nous continuerons à marcher dans cette voie et nous ne cesserons pas un seul instant de défendre les intressés, c'est-à-dire tout le monde, contre les gens vetoux qui veulent imaginer des combinaisons pour frustrer le Trésor et rendre toute concurrence impossible aux modestes agriculteurs qui, respectueux des lois, en acceptent toutes les charges.

Nous avons signalé récemment la présence de M. Paturet, inspecteur des finances, à Tourcoing.

Nous croyons devoir dire à cet honorable fonctionnaire que sa présence serait beaucoup plus utile dans la direction de Valenciennes, car c'est de ce côté là surtout, que la fraude s'exerce sur une large échelle.

On a bien nommé des experts pour certaines marchand ses, mais on a en France, une singulière manière de procéder, en matière d'expertise.

C'est ainsi que trop souvent on choisit comme experts, des gens directement intéressés par leurs relations commerciales à pallier les faits.

Ainsi, pour l'admission temporaire et pour les questions de fraude relatives à ce genre d'opération, on a été choisir des meuniers faisant eux-mêmes l'admission temporaire.

Que ne s'est-on adressé à des membres désignés par la Société des Agriculteurs du Nord ou à des meuniers de l'arrondissement de Douai qui n'ont aucune espèce d'intérêts personnels dans la question?

Pourquoi même l'inspecteur des finances n'entendrait-il pas les membres de la Société des agr culteurs du Nord qui ont été délégués par cette Société auprès de M. le Directeur des douanes, à Lille, pour lui signaler les fraudes se produisant sur la frontière?

Il y aurait dans cet ordre d'idées, de précieuses indications à recueillir et peut-être serait-il possible de faire rendre gorge à certains fraudeurs qui ont profité un peu trop largement de la confiance qu'on avait en eux.

En matière d'apuration, on sait que des farines de basse qualité ont servi longtemps et servent encore à apurer les acquits, et nous pouvons ajouter que plus d'un apurateur a fait fortune à ce fructueux commerce.

Les trésors ainsi frustrés dans des proportions considérables. Nous l'affirmons et si nous appelons sur ces faits l'attention de l'administration, c'est que nombreuses sont les plaintes qui nous arrivent constamment de la part d'honorables citoyens de la région que la fraude accule à la ruine.

Nous voyons, par ce qui se passe à Jeumont, que le Parquet vient d'entrer en campagne, résolument, énergiquement.

Nous ne saurions trop approuver les magistrats de faire leur devoir sans avoir d'égards considérations de personne et pas davantage à des recommandations de personnages influents.

En parell cas, la sévérité à l'égard des fraudeurs est une mesure de la sollicitude du gouvernement pour les contribuables en général, et en particulier pour les malheureux agriculteurs ou industriels, que subissent une concurrence malhonnête et malheureusement souvent trop facile.

Certaines agences en douane ont en ce moment mille à partir avec la justice. C'est tant pis pour elles et tant mieux pour tout le monde.

Il faut que ce mouvement de répression contre la fraude continue sur une plus large échelle encore.

Notre frontière est, pour certaines personnes, un véritable centre d'exploitation.

Le douane a beau ouvrir les yeux tout grands, les pauvres douaniers ont beau